

DIAGNOSTIC ENSEMBLES PAYSAGERS

B. ENJEUX

Enjeux par ensembles paysagers

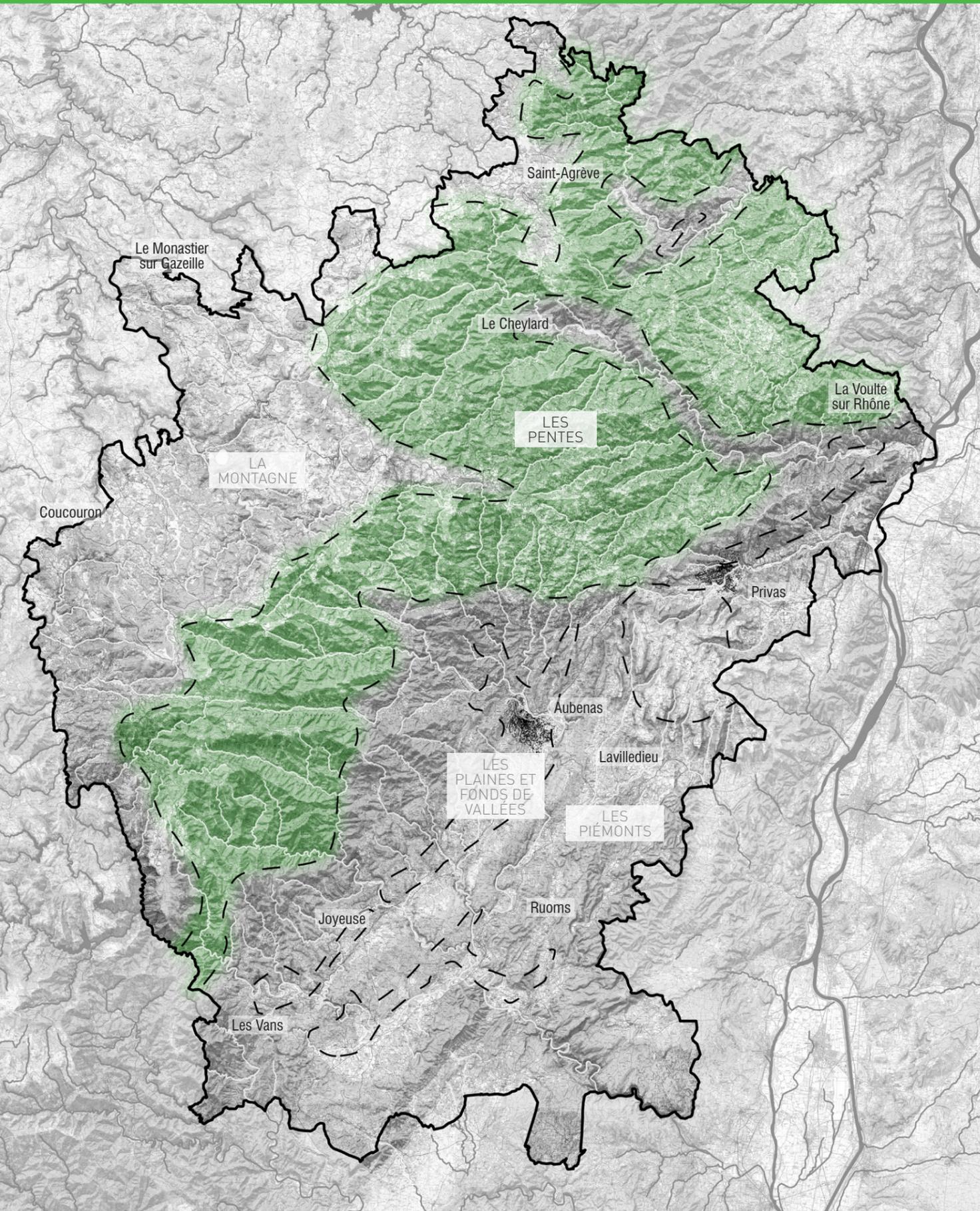
2. LES PENTES

SOMMAIRE

Introduction Rappel de la commande et des objectifs	3
Sommaire	4
1. Démarche et méthodologie	6
- Un projet co-construit	6
- Les 3 grands temps de la démarche	7
- Les différentes échelles d'analyse et d'action opérationnelle	8
- Les outils de dialogue : la vidéo et le site web	9
- Les personnes interrogées	10
2. La connaissance locale produite au fil du temps (intégration des études existantes)	12
A. CARACTÉRISATION	15
Vivre et habiter en Ardèche, recomposition de la société ardéchoise et de sa relation au paysage	16
Représentations sociales paysagères	20
1. LA MONTAGNE, LES PENTES, LES PIÉMONT, LES PLAINES ET LES FONDS DE VALLÉES	31
1. La géographie fondatrice de quatre grands ensembles paysagers	32
- La montagne	34
- Les pentes	44
- Les piémonts	58
- Les plaines et les fonds de vallées	76
Quatre grands ensembles, dix-sept unités paysagères : la diversité des paysages ardéchois	90
2. PAYSAGES QUOTIDIENS ET UNITÉS PAYSAGÈRES, ÉVOLUTION DES MODES D'HABITER	93
1. Les caractères fondateurs des paysages ardéchois	94
2. Les nouvelles dynamiques des paysages ardéchois	104
3. Des évolutions à maîtriser	
Dynamiques, potentialités et problématiques	111
Tableaux de synthèse	130

B. ENJEUX	143
Enjeux par ensembles paysagers	147
1. La montagne	149
Tableau récapitulatif	157
2. Les pentes	159
Tableau récapitulatif	169
3. Les piémonts	171
Tableau récapitulatif	181
4. Les plaines et fonds de vallées	183
Tableau récapitulatif	191

ENJEUX



Les pentes





Cet enjeu répond de manière transversale à différentes problématiques et potentialités du territoire des pentes. En effet, les clairières habitées et cultivées (contrairement aux clairières en friche formées par les coupes rases) cristallisent des problématiques d'urbanisation, d'agriculture et de sylviculture, bien que la présence des bourgs et hameaux présente un fort potentiel attractif par la qualité des paysages environnants. Aujourd'hui, la dynamique de fermeture des clairières est toujours en cours, malgré le regain d'activité de l'agriculture depuis une dizaine d'années. L'ouverture des clairières est donc fortement liée au **maintien et à la dynamisation d'une agriculture entretenant le paysage** ainsi qu'à l'entretien et à la **gestion des lisières ou des boisements environnants**. De plus, l'ensemble des participants s'accorde sur l'enjeu de pratique d'une agriculture différente des secteurs de plaine, de **mutualisation des pratiques agricoles, touristiques et sylvicoles**, permettant la **valorisation de productions agricoles à haute valeur ajoutée**.

Mais l'ouverture des clairières est également soumise à leur attractivité et par conséquent à la **valorisation du patrimoine bâti traditionnel**.

En effet, la présence d'un patrimoine bâti particulièrement remarquable suppose des enjeux spécifiques de **préservation et de valorisation des structures de bourgs anciens**, des effets de **silhouettes bâties**, des **points de vue les plus remarquables** sur les ensembles urbains. Source d'attractivité touristique et de qualité du cadre de vie, la valorisation du patrimoine bâti traditionnel (terrasses, ensembles urbains, bourgs de caractères, châteaux, béalières) est ainsi un enjeu fort de **préservation des caractères paysagers locaux**, d'autant qu'une partie de ce patrimoine exceptionnel montre des signes de dégradation voire d'abandon. Les terrasses, particulièrement, méritent une attention particulière, jouant un rôle esthétique qualitatif mais participant également au bon fonctionnement du territoire et à la gestion de l'eau.

> Développement des bourgs et hameaux dans les secteurs amont

Les communes des secteurs amont connaissent un déclin démographique significatif et un phénomène de transformation des constructions traditionnelles en résidences secondaires, conduisant à une désertification progressive de ce territoire également difficilement accessible (peu de routes et relief accentué). La poursuite des initiatives de **re-dynamisation des villages** des pentes apparaît nécessaire pour le développement de ce territoire, comme l'illustre l'initiative de la commune de Beaumont qui a mis en place une opération de 8 logements en accession sociale avec la participation des habitants (l'éco-hameau des Bogues du Blat). Cela pourrait ainsi permettre de répondre localement aux besoins en logements, et de lutter ainsi contre la désertification du territoire et le processus de création de « paysages abandonnés ».

> Maîtrise de la qualité du développement urbain dans les secteurs aval

Les communes situés en dessous d'une ligne allant de 600 à 800 mètres sont davantage attractives et connaissent un développement urbain certain. Afin de conserver la qualité urbaine et architecturale des villages et hameaux, la **maîtrise du développement urbain** non tenu apparaît comme un enjeu primordial pour la qualité des paysages de ces communes des pentes.

De plus, il conviendra également de porter un regard spécifique au conditions d'intégration des nouvelles opérations d'ensemble et des constructions isolées dans la pente, en favorisant l'adaptation de la construction au terrain et non l'inverse.



Si les clairières représentent un élément caractéristique des paysages des pentes ardéchoises, leur environnement forestier est également une caractéristique du territoire. La forêt est aujourd'hui composée de 2 grandes types : la forêt "subie", dont le développement est spontané et qui a peu à peu recouvert les pentes en une soixantaine d'années et la forêt "exploitée" par les sylviculteurs et les castanéiculteurs. Bien qu'il existe un conflit de représentation à ce sujet, distinguant représentations naturaliste et fonctionnaliste (voir p.63), un enjeu de **maîtrise du développement spatial de la forêt spontanée et la nature des boisements** est partagé de manière unanime, notamment par la réintroduction et la valorisation des espèces feuillues par opposition aux espèces de résineux.

Le développement des résineux, souvent en «timbre-poste», étant effectués en grande partie par des propriétaires privés, la maîtrise de la forêt passe aussi par la **sensibilisation des propriétaires privés à la gestion collective**.

En ce qui concerne la forêt exploitée par les sylviculteurs, les castanéiculteurs et éventuellement dans le cadre de la filière énergie, un enjeu de **valorisation des zones exploitées ou potentiellement exploitables** paraît évident, notamment dans l'objectif de maîtriser la forêt spontanée et de valoriser des paysages forestiers dynamiques et entretenus. La forêt, souvent difficile d'accès, demande également à favoriser et développer **l'accessibilité des lieux d'exploitation**.

Mais il existe également un point de vue naturaliste favorable à l'existence de zones non exploitées, laissées au libre développement naturel dans une perspective de création et de **reconnaissance d'espaces dédiés à la nature**, favorisant une amélioration de la qualité environnementale du territoire. A l'issue des entretiens, parcours et ateliers, les participants ont ainsi manifesté l'enjeu de conciliation des activités sylvicoles, agricoles et environnementales, c'est-à-dire de **définition et de maîtrise d'un équilibre entre espaces de nature et espaces cultivés**.

Cet enjeu a déjà été évoqué dans le cadre de l'ensemble "Montagne". Le volet touristique étant un registre majeur de l'attractivité du territoire abordé par la quasi totalité des participants comme une des forces du territoire, il constitue une thématique essentielle dont les enjeux sont à définir. Le constat du faible bénéfice que le territoire des pentes tire de la fréquentation touristique remarquable des pôles d'attraction conduit à formuler des enjeux de création de **liaison et de valorisation des potentiels de liaisons** existants entre les pôles touristiques majeurs, les territoires à faible fréquentation et les portes d'entrées du territoire. Cet enjeu, pour renforcer l'attractivité du territoire, renvoie directement aux enjeux d'**aménagement et de valorisation des itinéraires paysagers** sur les lignes de crêtes ainsi que d'**aménagement des espaces stratégiques délaissés**. De plus, toujours dans la perspective d'améliorer l'attractivité du territoire et face à la problématique de fixation des flux, se dégage un enjeu de **valorisation de l'offre d'hébergement**, apparue très faible dans l'analyse. Enfin, cet enjeu ne peut être dissocié de l'enjeu de **valorisation des espaces ouverts** (Enjeu 1), notamment à travers la **valorisation de l'activité agricole et d'élevage**. Il en est de même pour les **espaces à vocation naturelle**, qui demandent aujourd'hui à être valorisés pour le cadre de vie des habitants et pour les itinéraires touristiques.



En Ardèche, l'homme a su profiter des particularités géographiques du territoire pour exploiter ses ressources et développer un mode d'habiter adapté au territoire. Aujourd'hui les traces de cette exploitation sont multiples, d'éléments ponctuels à des éléments de liaison.

Ces éléments sont porteurs de différentes valeurs pouvant être motrices de développement culturel et territorial : la mémoire et l'utilisation durable des ressources. Dans une perspective de développement de l'attractivité et de production de ressources renouvelables, un enjeu de **réhabilitation** et de **valorisation du patrimoine bâti industriel et lié au génie hydraulique** apparaît.



ENJEUX	PRÉSERVATION GESTION	VALORISATION CRÉATION	RÉHABILITATION REQUALIFICATION
<p>PRÉSERVATION DES ESPACES OUVERTS HABITÉS, CULTIVÉS ET PÂTURÉS</p> <p><i>Parties amont :</i> RECONQUÊTE DES VILLAGES</p> <p><i>Parties aval :</i> MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le foncier agricole sous fortes pressions (concurrence urbanisation / activités touristiques et de loisir) - Les structures urbaines historiques (bourgs-hameaux), silhouettes bâties et constructions de la penne - Les terrasses, béalières, etc. - Les points de vue les plus remarquables - Les entrées de villes et villages (résidentiel, zones d'activités économiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités agricoles entretenant le paysage - Mutualisation des pratiques agricoles, touristiques et sylvicoles - Les productions agricoles à haute valeur ajoutée - Le patrimoine bâti local caractéristique 	<ul style="list-style-type: none"> - Parc de logements vacants/vieillissants (bourgs, ensembles urbains isolés) - Le patrimoine bâti caractéristique (terrasses, ensembles urbains, bourgs de caractère, châteaux, béalières) - Les espaces publics - Les friches urbaines - Les friches agricoles
<p>MAÎTRISE DU DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT SPONTANÉE ET VALORISATION DE LA FORÊT EXPLOITÉE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'étendue spatiale de la forêt - La nature des boisements (feuillus / résineux) - Les vergers de châtaigniers - La hêtraie sèche - Sensibilisation des propriétaires privés à la gestion collective - Reconnaissance d'espaces dédiés à la nature - Définition et de maîtrise d'un équilibre entre espaces de nature et espaces cultivés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les paysages forestiers : zones exploitées ou potentiellement exploitables - La valeur économique et touristique de la forêt - L'accessibilité des lieux d'exploitation et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces forestiers peuplés majoritairement de résineux - Les châtaigneraies en friche
<p>VALORISATION D'UNE RESSOURCE PAYSAGÈRE ATTRACTIVE ET PEU ACCESSIBLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les ripisylves - Les zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de liaisons - Valorisation des potentiels de liaisons et des itinéraires paysagers - Les espaces fréquentés stratégiques délaissés - L'offre d'hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> - Les paysages perçus depuis les axes de circulation (N102, D120 et D533)
<p>RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BÂTI INDUSTRIEL, FERROVIAIRE ET LIÉ AU GÉNIE HYDRAULIQUE</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Les patrimoines industriel, ferroviaire et lié au génie hydraulique - Les savoir-faire et la mémoire des pratiques liées à l'utilisation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine hydraulique (béalières, moulins, moulinages) - Le patrimoine industriel (usines situées dans les centre-bourgs et aux abords des axes de circulation) - Le patrimoine ferroviaire (voies ferrées, ponts, anciennes gares)